



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Parlement fédéral accepte d'entamer la nécessaire modernisation du droit du bail

La Fédération romande immobilière (FRI) salue la décision prise le 21 août dernier par la Commission des affaires juridiques (CAJ) du Conseil des Etats de donner suite à deux initiatives parlementaires déposées au Conseil national visant à simplifier le droit du bail. Un projet de loi mettant en œuvre ces deux initiatives peut à présent être rédigé en vue d'une consultation publique.

Lors de sa séance du 21 août dernier, la CAJ du Conseil des Etats a décidé de donner suite aux deux initiatives parlementaires suivantes :

- Initiative parlementaire 16.458 déposée par le conseiller national Karl Vogler
Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles
- Initiative parlementaire 16.459 déposée par le conseiller national Olivier Feller
Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique

La première initiative propose d'abandonner le formalisme actuellement en vigueur en privilégiant la forme écrite pour notifier les majorations échelonnées de loyer et d'en finir avec l'obligation faite au bailleur d'utiliser une formule officielle de notification de hausse de loyer.

La seconde initiative vise à compléter le Code des obligations de manière à autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique au même titre que la signature autographe lors de la notification d'une hausse de loyer ou de toute autre modification unilatérale du contrat.

Dès lors que ces deux initiatives ont désormais reçu l'aval tant de la CAJ du Conseil des Etats que de la CAJ du Conseil national, un projet de loi va pouvoir être rédigé en vue d'une consultation publique, ce dont la FRI se réjouit.

S'agissant des autres initiatives parlementaires pendantes concernant le droit du bail, la FRI continuera de suivre attentivement leur traitement par le Parlement.

Lausanne, le 22 août 2018